



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Affaires sociales et integration : personnel

Question écrite n° 65757

Texte de la question

M Bernard Bosson appelle tout spécialement l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'integration sur le projet de statut revalorisant le corps des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales. Au regard de leurs competences, la remuneration et les perspectives de carriere qui leur sont offertes s'averent derisoires en comparaison de celles des corps analogues de l'Etat, directeurs d'hopitaux, directeurs des organismes de securite sociale, inspecteurs du travail, etc. Il lui demande quelle action il entend mener pour remedier a cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Le projet de revalorisation de statut des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales constitue pour le ministre des affaires sociales et de l'integration une priorite. Il fait actuellement l'objet d'un examen dans le cadre de la commission de suivi du protocole « Fonction publique » du 9 fevrier 1990, au meme titre que l'ensemble des statuts des personnels appartenant a la categorie A Le ministre des affaires sociales et de l'integration se preoccupe que les travaux de cette commission, ou siegent les representants des organisations syndicales signataires du protocole, aboutissent dans les meilleurs delais et permettent une avancee significative de la carriere de ces agents dont le role est primordial dans la mise en oeuvre de la politique de son departement ministeriel.

Données clés

Auteur : [M. Bosson Bernard](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65757

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 1992, page 5694